



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 19 juin 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution par la CAO de l'accord cadre n°23003 DTIST – Nettoyage des bâtiments de la Communauté d'Agglomération de Bastia - Lot n°1 : nettoyage des locaux des bâtiments communautaires

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 19 juin à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 13 juin 2023.

PRÉSENTS : BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, LACAVE Mattea, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MALAFRONTÉ Christine, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PERETTI Philippe, PETRI-GUASCO Emmanuel, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, TIMSIT Christelle ;

ONT DONNE POUVOIR :

BATTESTI Gilles à BIAGGINI Jean-Jacques
GIAMARCHI Marie-Dominique à LOMBARDO Florence
MASSONI Jean-Joseph à ROMITI Gérard
MONDOLONI Jean-Martin à SALGE Hélène
PADOVANI Jean-Jacques à LORENZI Thérèse
PELLEGGRI Leslie à SAVELLI Pierre
PERFETTINI Martine à LEONARDI Jean-Charles
POLIFRONI Bruno à PADOVANI Marie-Hélène
POLISINI Ivana à LACAVE Mattea
ROSSI Michel à SAVELLI Jean-Michel
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis

ABSENTS :

COLOMBANI Carulina, LINALE Serge, PIPERI Linda, SIMEONI Gilles, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, VESPERINI Françoise, ZUCCARELLI Jean.

QUORUM : 21

Mme LOMBARDO Florence est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Attribution par la CAO de l'accord cadre n°23003 DTIST – Nettoyage des bâtiments de la Communauté d'Agglomération de Bastia - Lot n°1 : nettoyage des locaux des bâtiments communautaires

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant qu'il est nécessaire pour la Communauté d'Agglomération de Bastia de garantir la propreté de ses locaux ;

Vu la consultation lancée le 16 mars 2023 sous forme d'appel d'offres ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres du 9 juin 2023 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 12 juin 2023 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE

La procédure d'appel d'offres ouvert lancée pour l'attribution de l'accord-cadre n°23003DTIST – Nettoyage des bâtiments de la CAB - Lot n°1 : nettoyage des locaux des bâtiments communautaires ;

PREND ACTE (A l'unanimité)

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer, pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois, l'accord-cadre n°23003DTIST – Lot n°1 : nettoyage des locaux des bâtiments communautaires au groupement BG NETT (sise à 20213 Penta di Casinca, SIRET n°9010376000180) / NETTOYAGE INSULAIRE (sise à 20290 BORGO, SIRET n° 34235506200056), pour un montant annuel minimum de 50 000 € HT et un montant annuel maximum de 270.000,00 € HT, pour une période initiale de 12 mois renouvelable 3 fois pour la même durée et les mêmes montants ;

AUTORISE

Le Président à signer l'accord cadre à bons de commande n°23003 DTIST, Lot 1, et tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget Principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia chapitre 011 article 6283 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 05 JUL. 2023
et publication ou notification
du 05 JUL. 2023
La Directrice de l'Administration Générale
Marie-Monique



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérécourts citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecourts.fr